

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente mai deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/05/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Dominique DUNAUD, François ENGELIBERT (en remplacement de Hubert LEHMANN), Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY).

EXCUSES : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Pierre LANGLADE, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012-083 : COMMUNAUTE DE COMMUNES – MISE A DISPOSITION DE TENTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 DU portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la Délibération n° 2012-035 relative au vote du budget général 2012 de la Communauté de communes de Noblat

La Communauté de Communes de Noblat a procédé à l'acquisition de 6 stands de 3 m X 3 m.

Conformément aux discussions intervenues en début d'année 2012, notamment lors du débat d'orientations budgétaires, ces stands seront loués aux communes qui en manifesteront le besoin.

La Communauté de Communes souhaite offrir à chacune de ses communes, un prêt gratuit des stands et pour Saint-Léonard de Noblat deux prêts gratuits, par année civile.

Compte tenu de l'utilisation prévisionnelle et d'une durée d'amortissement sur 5 ans, il est proposé de fixer le tarif de location à 30 € /stand/ jour d'utilisation en semaine et 50€ pour un week-end (du vendredi au lundi 12h). Le jour de récupération et le jour de restitution du matériel par les services municipaux ne sont pas comptabilisés sauf si la location ne porte que sur une soirée.

La Communauté de Communes propose de consulter différents organismes de formation pour bénéficier du meilleur tarif pour la formation obligatoire des agents municipaux concernant la réglementation pour le montage, l'utilisation et le démontage des stands.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 contre, 2 abstentions

Décide une mise à disposition gratuite par année civile, des stands aux communes membres et deux pour la commune de Saint-Léonard de Noblat

Fixe le tarif de location à 30€ par stand, par jour d'utilisation en semaine et 50€ pour un week-end (du vendredi au lundi 12h)

Accepte la consultation de différents organismes de formation

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 31 mai 2012

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : COMMUNAUTE DE COMMUNES - MISE A DISPOSITION DE TENTES

Date de transmission de l'acte : 05/06/2012

Date de réception de l'accusé de
réception : 05/06/2012

Numéro de l'acte : 2012-083 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20120530-2012-083-DE

Date de décision : 30/05/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite